



AFRICAN WILDLIFE FOUNDATION®

www.awf.org

Soutien des politiques africaines



Les initiatives de conservation doivent être appuyées par des politiques et des lois qui récompensent les pratiques d'excellence. AWF incite plusieurs gouvernements africains à rehausser la conservation à tous les échelons : local, national et international. Ce travail consiste à influencer les politiques, recommander une législation et faciliter les méthodes d'utilisation des terres qui aident tout le monde, des petites communautés au pays tout entier, à gérer leurs terres avec succès et de façon soutenue.

Politiques de AWF au travail

■ Influence de la politique sur les terres

La création d'une infrastructure des parcs favorise l'avancement de la conservation à court terme. Si vous influencez les politiques du gouvernement, la conservation peut être assurée pendant plusieurs générations. Si possible, AWF encourage les politiques qui assureront la conservation dans l'avenir.

Au Kenya, AWF a créé la fiducie de conservation des terres du Kenya, une entité juridique qui utilise les lois foncières en vigueur concernant les baux, les servitudes et les accords de gestion pour responsabiliser les communautés vivant à l'extérieur des zones protégées afin qu'elles conservent et tirent profit de leur faune. Cette fiducie constitue un grand pas en avant pour assurer une plus grande protection des terres, ce qui permettra aux gens et à la faune d'en profiter pendant plusieurs années.

En outre, le travail de pionnier de AWF dans la création de la fiducie a également contribué à fonder d'importantes relations qui ont incité le Ministère des Terres et du Logement à inviter AWF à jouer un rôle clé au sein de l'initiative gouvernementale visant à élaborer une politique sur les terres pour tout le pays.





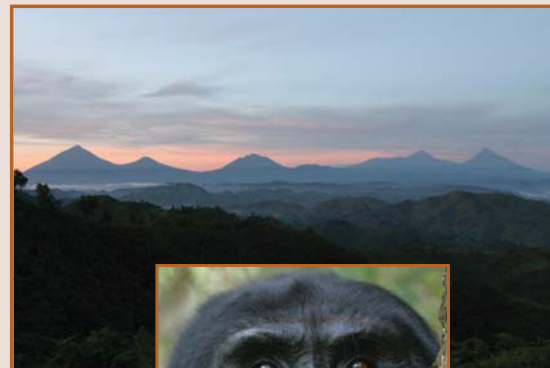
AFRICAN WILDLIFE FOUNDATION®

■ Elaboration de stratégies de conservation transfrontalières

Cinq des huit Heartlands de AWF croisent des frontières internationales. Cela signifie que la gestion transfrontalière des ressources naturelles est essentielle au maintien de l'intégrité de ces régions. AWF travaille avec ses partenaires (gouvernements, communautés locales, organismes régionaux) dans le but d'harmoniser la politique et la structure juridique pour assurer la gestion transfrontalière efficace des ressources naturelles.

Dans le Heartland Virunga, par exemple, les forêts de sève recouvrent certaines parties de la République du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda. Afin de les protéger, ainsi que les gorilles de montagne qui dépendent de cet habitat, AWF utilise le Programme International de Conservation des Gorilles (IGCP) pour développer une collaboration régionale, améliorer la politique transfrontalière et accroître le respect pour assurer la gestion efficace des ressources naturelles.

Dans les Heartlands Kazungula et Zambezi, AWF mène d'importants projets relatifs aux pêcheries le long de la rivière Zambezi, essentielle à la sauvegarde de ces régions. Comme la rivière passe par la Namibie, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe, AWF travaille avec les gouvernements de ces quatre pays à l'élaboration d'une structure régionale pour améliorer la surveillance et la gestion des pêcheries.



■ Engagement du secteur public et du secteur privé

AWF joue un rôle important dans la reconstruction de l'infrastructure et des compétences du Mozambique en matière de conservation. Mais avant de tenir une seule séance de formation ou de poser une seule brique, la relation devait se développer au niveau des politiques. AWF et le Ministère Tourisme du Mozambique ont négocié et signé un protocole d'entente.

Ce protocole a permis à AWF de mettre en œuvre ses initiatives de conservation. Dans le Zambezi Heartland, AWF commence à influencer les lois sur la gestion des terres communautaires. Dans le Heartland Limpopo, AWF a travaillé avec le gouvernement du Mozambique à la réhabilitation du parc national Banhine et incité les communautés et le secteur privé à s'impliquer dans la gestion du parc, et ce, grâce au financement de la Banque Mondiale et de Global Environment Facility (GEF). En outre, AWF a établi une réserve naturelle communautaire de 53 000 hectares (30 965 acres) tout juste au sud du parc national Limpopo.

Siège de social de AWF (Nairobi, Kenya)

www.awf.org

Britak Centre
Mara Ragati Road
P.O. Box 48177, 00100
NAIROBI, KENYA
Tel: +254 20 2710367
Fax: +254 20 2710372
africanwildlife@awfke.org

Photo Credits: Carolo Kleberg, Craig R. Sholley,
Art Wolfe et Paul Thomson